

Compte-rendus

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont validés au conseil suivant avant d'être mis en ligne sur le site.

COMPTE-RENDUS DE 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 16 juin à midi heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Présents : Claire THOMER, Alice COURLAD, Marie ROCHAUD, Isabelle BAILLET, Yvan DORVILLE, Christine BERTHOUD, Ann BRASSEIN

Assistance technique

Mélanie AUBREY, adjointe à Christine BERTHOUD

Franck PROCOUD, adjoint à Isabelle BAILLET
du conseil

Secrétaire du conseil : Isabelle BAILLET

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2025 à l'unanimité.

- Suite à la présentation du projet de création d'une zone de préservation (ZPS) sur la commune. Présente par Frédéric Morel, responsable de l'unité milieu naturel pour le Département et Olivier Adrien, technicien au Conservatoire du Littoral, lors du dernier conseil. Les membres du conseil municipal se sont entendus à se prononcer à deux tiers pour la l'urbanisme ainsi que une attention, au projet de création d'une zone de préservation (ZPS).

- **Modification de la composition de gestion du Trésor Bleu pour la conservation du littoral**
Ces modifications concernent l'implication de la commune dans l'entretien des abords du Trésor Bleu, les limites des réservations des sites en lien à la préservation.
Madame la Maire souligne qu'elle souhaite solliciter l'installation de panneaux de signalisation portant attention de stationner la nuit et de vos réservations aux services.
Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la délibération.

Questions diverses :

Information : Les travaux de rénovation électricité débutent le 7 juillet à l'école élémentaire et la mairie.

Remise scolaire 2025-2026 : effectuée au maximum en temps, le 14 juin d'après le 14M ne pourra se passer sans renouvellement prévu et validé au bureau municipal.

Personne publique mardi 17 juin au soir prochain : le voyage à Nantes accueillera les habitants pour une soirée d'information concernant les travaux de la passerelle Basse-Loire.

Commission d'attribution du logement n°3 (des Angéliques) : l'avis se sera disponible à 18 heures pour participer à la visioconférence.

Entretien du terrain de football : la question de l'entretien est devenue un sujet des fortes températures, pas d'entretien sur le sujet. La réflexion se poursuit sur les modalités d'entretien.

Fait de séance à 18h15.

CONSEIL MUNICIPAL

16 juin 2025

PDF - 109,5 Ko

Télécharger



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 26 MAI VINGT CINQ,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément à l'article 107 du Code Rural et ses textes dérivés, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

PRÉSENCE : Claire TRAMER, Ayelle DUCLOUX (mairie/mairie), Isabelle BILÉ, Madame Aurélie, Christine BILÉ (mairie)

PRÉSENTATION :

Franck DORVILLE, adjoint délégué à Ange Drouot
Florent PROCHER, adjoint délégué à Isabelle Bédier
Eva MACKEY
Ann BRASSEY

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Isabelle Bédier

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025 à l'unanimité.

- 1- **Présentation du projet de création d'une zone de préservation (ZNPS) sur la commune d'Issoudun-Mont,** responsable de l'unité milieu naturelle pour le Département et Olivier Aubertin, technicien du Conservatoire du Littoral sont intervenus pour présenter le projet. Le conseil municipal se penchera sur cette délibération, lors du conseil de juin 2025.

2- Avis sur le PLEI

Le projet de révision du PLEI d'Issoudun-Mont est prêt à être adopté et a été transmis aux communes limitrophes, pour avis dans une période de trois mois, celles-ci nous ont transmis leurs avis. Les avis émis à la date de la présente réunion en commission urbanisme le 13 mai 2025 ont relevé des erreurs matérielles à corriger, écartées en annexe 1 de la délibération et soulèvent également des remarques concernant les portails, ci-dessous :

- 2- **Portails A et B :** Dans le cadre d'un échange avec le Département sur le nouveau permis Nature (2025), un certain nombre de demandes de modifications ont été faites par les agriculteurs. Plusieurs parcelles ont alors été sorties du périmètre N2025. Le conseil municipal souhaite que les portails soient étudiés sur la délibération sur la proposition du nouveau permis N2025 par le Département ou qui n'y sont pas, puissent être passées en portails A car elles représentent les mêmes caractéristiques que des parcelles voisines en A.

Avis approuvé à l'unanimité sauf une abstention

3- Avis sur le mandat de gestion locative

L'association SOLIMA Pays de la Loire, est une agence immobilière locale qui a pour objet principal l'aide à l'offre locative des personnes qui éprouvent des difficultés à se loger et à se maintenir dans leur logement. Le logement n°3, rue du Calvaire, construit depuis juillet 2024, a bénéficié d'une remise en état des lieux et peut aujourd'hui accueillir de nouveaux locataires. Le diagnostic immobilier effectué par un professionnel en avril 2025, note le DPE en G. L'association sélectionnera les locataires afin que leurs revenus soient en adéquation avec le type et le montant bénéficiaire de la garantie Voies.

La conclusion de mandat permettra l'échange de simplifier la gestion des flux et faciliter les relations avec les locataires. Elle permet également de limiter les impayés de loyers, par la présence de la garantie et l'accompagnement régulier des équipes sociales. Les coûts de gestion sont à hauteur de 8% des engagements auxquels s'ajoutent les honoraires d'entrée dans le logement (équivalent à un mois de loyer).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité sauf une abstention

Approuve l'attribution d'un mandat de gestion locative et de mandat financier avec SOLIMA Pays de la Loire, concernant le logement n°3 de la rue du Calvaire, autorise Madame la Maire à signer le contrat et tout autre document relatif à cette convention, autorise le mandataire SOLIMA Pays de la Loire, à signer tout document relatif à la gestion locative de ce logement

CONSEIL MUNICIPAL

26 mai 2025

PDF - 89,3 Ko

Télécharger



Projet de compte rendu du Conseil Municipal

L'ANSE-AU-LOUP (MÉTROPOLIS) LE 28 AVRIL, À 18H07 HEURES.

Le Conseil Municipal de L'Anse-au-Loup, réuni conformément le 28 avril, s'est tenu en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Chantal TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

PRÉSENTS : Chantal TRAMER, Alice COUPEL, Marie MONTEAU, Mathieu BRUNET, Michel LAFITE, Sébastien RICHIER, Christine BERTHOUD, Pascal PRIGON, Ann BRASSET.

ABSENTS EXCUSÉS :

Luc MATHÉ *

Secrétaire du Conseil : ANN BRASSET

1 - **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2025 à l'unanimité.

2 - **Projet PLUS information**

Après 3 ans de concertation avec les habitants, la présentation au Conseil Communautaire le mardi 26 mars 2025 marque l'aboutissement du projet PLUS. Une dernière étape de consultation des partenaires sera menée jusqu'en juillet. Afin de présenter le PLUS de la commune et les éventuels changements apportés, Madame la Maire propose une réunion systématique pour les conseillers, le mardi 13 mai à 18 heures en mairie.

3 - **Vote sur la protection des captages d'eau potable**

Les élus de L'Anse-au-Loup adoptent un vœu pour interdire les produits phytosanitaires dans les zones d'alimentation des captages d'eau. Il s'agit d'une situation alarmante. Après échanges avec les conseillers municipaux sur le sujet, il a été voté pour la participation de la commune à des ateliers.

4 - **Informations diverses**

- La 3e (3e) aura lieu à 18h00 sur Lys, le 28 novembre prochain.

- Chemin communal : parcelle 21 U3.

Excusation d'une demande d'achat du chemin communal par un accident potentiel à une division de la DDC de L'Anse-au-Loup. Il n'y a pas de volonté de vendre ce chemin communal qui permet un accès à une parcelle communale.

- Information sur incident fuite d'huile sur des grands outils. Après passage du technicien environnement, pas de pollution constatée dans le milieu naturel. C'est important au niveau de la zone, qui s'écoulera progressivement.

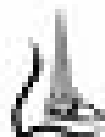
Fait à L'Anse-au-Loup, le 28/04/2025.

CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2025

PDF - 46,2 Ko

Télécharger



Podium: Madame la Maire, Monsieur,
il s'agit pour moi d'un honneur, car j'ai eu le plaisir de vous rencontrer,
le Conseil Municipal de L'Estuaire-Sillon, s'étant réuni le 27 mars, d'entendre votre discours,
à la suite, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 16
Présents : 7
Votants : 8

Présents : Claire TRAMER, Maire (D), (M), (M), (M), (M), (M), (M), (M), (M), (M),
Monsieur GARNIER, Monsieur BOUTIER, Christine BOUTIER

Assistants invités :

François FROUARD, procureur à l'audience
Monsieur GARNIER, procureur à l'audience
Eugène GARNIER

Secrétaire de séance : Christine BOUTIER

1- APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 26 février 2024 à l'unanimité.

a) Démission d'un adjoint, remplacement de nouveaux représentants en communales.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Stéphane MENAGER, 4^{ème} adjoint, a démissionné de son poste d'adjoint au Maire et que cette démission a été acceptée par le Sous-Préfet Monsieur Eric de MONTPELLAIRE, en date du 8 mars 2024. Tous les dispositions de l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint. Considérant que le conseil municipal compte actuellement 4 adjoints, mentionnés le 28 mai 2020 mais que ce nombre pourrait être amené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit affectée, sans constituer au même moment de 1 adjoint prévu par l'article L.2121-1. (Considérant l'article L. 214 du code électoral qui prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui précède la renouvellement général des conseils municipaux, les élections complémentaires ne sont obligatoires qu'en cas où le conseil municipal a perdu la moitié ou plus de ses membres ou qu'il compte moins de quatre membres. Considérant que la démission d'un adjoint a pour conséquence de provoquer d'un long et d'un long intervalle. Madame la Maire propose en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, Décide de supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat. Fixe le nombre d'adjoints à trois et actualise le tableau du conseil municipal.

Modification des représentants des communes

Maire : Claire Tramer et Ayse Goulet / Assesment-Épave : Pierre Dorier / Jacques / Pascal Frouard, Gérard et Aris Goulet suppléant / sous-maire adjointes : Pierre Dorier et Pascal Frouard / SDRB / Pascal Frouard, Gérard et Pierre Dorier / SDRB des deux plurielles : Claire Tramer et Pierre Dorier / PCE : Pierre Dorier.

2) Note du budget 2024

Les données de l'état continuent de baisser, impactant fortement le budget communal, qui ne peut compenser par lui-même. Les subventions de l'état attendues suite à l'achèvement des travaux du port auront 60 fois moins en fin d'année 2024, notamment la DETR, mais par suite de crédits, sont reportées à 2025. Cela nous a permis un déficit au budget d'investissement, une rencontre a eu lieu avec le conseil des députés locaux qui constate une baisse de l'investissement de la commune dans une situation significative de la CAF local. Malheureusement en raison du peu de progression des profits de l'investissement local. La situation est telle qu'il ne peut pas assurer à l'avenir dans l'investissement et de travailler sur les fonds propres et opérations d'investissement.

Les membres du conseil municipal, après présentation des éléments financiers, approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2024.



PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à huit heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Sillon, s'est réuni en session publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude THAMER, Maire

Nombre de conseillers en présence : 11

Présents : 9

Absents : 2

Présents : Claude THAMER, René DOURAUD, Hervé RONALDO, Isabelle BALLEME, Florent COPPIN, Maudoua Ruyters, Caroline BOUTIERE, Pascal PROCEAU, Ann BRASSET

ABSENCE EXCUSEE :

Monsieur MATHIAS, Eric ANDRET

Secrétaire de séance : Isabelle Balleme

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025 à l'unanimité.

2- Taux des taxes de la fiscalité directe locale 2025

Nouveaux taux d'impositions 2025 votés par les membres du conseil municipal. Il s'agit pour et trois années : augmentation de 1,44% soit :

TFPB : 24,22%

TFPA65 : 52,54%

TFPB : 13,24%

3- Taux du compte de gestion 2024 voté et certifié conforme aux comptes administratifs approuvés à l'unanimité.

4- Taux du compte administratif 2024

Présentation faite du compte administratif et approuvé à l'unanimité sans que soient ni débats

LIBELLÉ	Investissement		Fonctionnement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		12 204 000		12 204 000
Opération de transfert	200 000 000	170 000 000	200 000 000	200 000 000
Amortisation total				
Total	200 000 000	182 204 000	200 000 000	182 204 000
Report	182 204 000			182 204 000

Le résultat est déficitaire en fonctionnement en raison du report du versement de la subvention OCTP prévue pour l'année 2024, concernant l'aménagement de la place du port (voirie affectée FI 202 000 F). Le retard pris dans la certification de la dette de l'Etat n'a pas non plus permis le versement du solde de la subvention du Département, FI 543 000 F.

Ces deux versements en dépenses de fonctionnement ont été reportés comme progressifs lors de la certification financière. Une affectation sera menée pour amortir ces dépenses.

CONSEIL MUNICIPAL

24 février 2025

PDF - 646,6 Ko

Télécharger



PROCES-VERBAU du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à huit heures,

Le Conseil Municipal de Lavau s'est réuni, séance publique le 21 janvier, s'est tenu en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire FRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 3

PRÉSENTS : Claire FRAMER, Alice DOLUARD, Marie MICHAUD, Isabelle BAÏRÉ, Stéphane RENAUDIN, Marie-JOÛRNET

ABSENTS EXCUSÉS :

Christine LEMOINE, présidente à Isabelle Batare

Patrice FROCHARD, président à Stéphane Manège

M. BRASSET

M. ANDREY

Maurice Aymon

Secrétaire du conseil : Alice Doluard

1- **APPROBATION** du procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2024 à l'unanimité.

2- **Concurrence par anticipation des crédits d'investissement**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 (sans vote), le 21 avril 2025, Madame la Maire à engager le recouvrement des recettes et de l'équipes et de mandater les dépenses, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédente pour la section de fonctionnement et dans la limite du quart des crédits d'investissement à 5.

3- **Règlement des tarifs communaux**

Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité, une augmentation des tarifs à hauteur de 10 euros pour les utilisateurs de la commune, et une réduction de 20 à 30 € pour les habitants extérieurs (noté grâce des tarifs sur la destination)

4- **Conciliare**

Des travaux de repoint de fontaines vont être engagés dans le courant de cette année. Après étude des devis, le choix s'est porté sur le prestataire FFI de Savenay. Le coût est estimé à 5 000 €.

5- **Subvention exceptionnelle à la Grande Bleue**

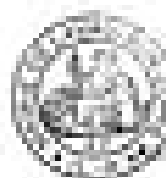
Les actions de la GSB au CM2 se rattachent au Océan pour une action pédagogique en lien avec les projets des classes de 2ème. Le bénéficiaire d'actions est fixé avec lui de la suite de la mise de la GSB.

Compte tenu de la situation financière de la GSB (400 euros), l'acte sollicite le financement du transport en car pour un montant de 1 500 €.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la prise en charge du coût du transport collectif.

6- **Fête de la Loire - St Eulalie**

Le vendredi du 18/19/20/21 avril 2025, la commune de St Eulalie, jumelle avec Lavau sur Loire, organise des festivités sur le Péninsule de la Loire. A cette occasion, une délégation de notre commune est invitée pour faire le lien entre l'Estuaire et la source de la Loire et contribuer à l'animation. Une commission va être constituée pour engager une réflexion sur les outils, performances à mettre.



Fait et délibéré à 22h.

CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2025

PDF - 54,5 Ko

Télécharger



COMPTE-RENDUS DE 2024



Précisions/Ventes, du Conseil Municipal,

L'Assemblée a été convoquée, le 14 décembre 2024, à 18 heures.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni le 14 décembre, a tenu sa séance publique, à 18 heures, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Claire TRAMER, René DOUJARD, Christine Benoit, Marie MCENEL, Marie BOUJARD, Stéphane BERNARD, Marie MCENEL, Marie MCENEL, René DOUJARD.

ABSENTS EXCUSÉS :

Eric ALLOUÉ

Maxime BERNARD

Secrétaire de séance : Stéphane Bernier

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 novembre 2024 à l'unanimité.

2- Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres - marché de travaux 2024

Le 2^{ème} colloque a eu lieu le 12 décembre 2024 à 18 heures en mairie concernant la réponse aux offres infrastructures.

L'attribution du lot 2 est effectuée dans le respect des critères annoncés, pris l'offre technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.

L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 100.000 € HT.

Calendrier des Travaux : 10^{ème} semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (travail en février ou avril 2025).

3- Rapport annuel du service aménagement de la communauté de communes

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramer. Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'a pas de remarques particulières.

4- PADD version 3

Présentation par Claire Tramer des évolutions proposées au PADD intégrant le schéma de SCoT en matière de répartition de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; la prise en compte de l'étude sur la programmation de développement économique, l'évolution du projet de contournement de la SCoA-ouest et autres projets locaux ainsi que les remarques de l'Etat...

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces évolutions.

5- Décisions modificatives budgétaires

L'exécution du budget d'équilibre financier en 2023 a été arrêtée au début du compte 2024. Ce compte fait l'objet d'une décision d'approbation par le conseil municipal, ainsi que les comptes de moins de 1.000 habitants. Concernant la répartition pour le territoire à venir en matière de budget 2024.

Classement l'opération complète

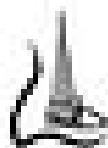
	BP 2024	Opération	Montant BP
BP 2024 - Travaux de construction	1 000 000	-400 000	
Montant initial en BP			1 000 000
BP 2024 - Travaux de construction	1 000	-400 000	
Montant initial en BP			1 000 000
BP 2024 - Travaux de construction	1 000	-400 000	
Montant initial en BP			1 000 000
BP 2024 - Travaux de construction	1 000	-400 000	
Montant initial en BP			1 000 000
BP 2024 - Travaux de construction	1 000	-400 000	
Montant initial en BP			1 000 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni à l'unanimité, a décidé de modifier le budget 2024, comme présenté.

CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2024

PDF - 189,0 Ko



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 18 novembre a été réuni,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, composé conformément le 18 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en présence : 11

Présents : 9

Absents : 2

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Alice DUCAUD, Christine BRÉTECHE, Marie MONAUD, Massima AUTHIER, Isabelle BAUDIN, Stéphane MONODER, Marie DORNIER, Pascal PROCEAU

ABSENTS EXCUSÉS :

Eric ANDREY, Procureur à Claire Tramer sur mandat

Secrétaire de séance : Alice DUCAUD

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024 à l'unanimité.

1- Information : démission du conseil municipal, reçue de Mme Christiane Chausseau (raison de santé)

2- Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres - marchés de travaux (25) :

La commission a eu lieu le mercredi 8 novembre 2024 à 15 heures en mairie

Le bureau de maîtrise d'œuvre a étudié les offres reçues, sur les 7 lots, les numéros 2 a manuscrites individuelles, lots a n'a pas trouvé preneur

Une réponse sur l'offre seule a été effectuée avec une date limite de dépôt au 20/11/2024

L'attribution des lots est effectuée dans le respect des critères économiques, prix / valeur technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.

L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 140000 € HT.

Les notifications de rejet aux entreprises non retenues ont été adressées le 08.11.2024

Les avis d'attribution ont été notifiés le 11 novembre.

Calendrier des travaux : 6-7 semaines en trame à partir de début janvier / 2 semaines à l'école dont en février ou avril (25).

2- Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramer : le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et rappelle ses remarques particulières.

3- Adhésion convention prévoyance en faveur des agents

En conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'adhésion à Cofeclair avec souscription de la garantie de base à 90% et une prime en charge employeur au taux minimum légal de 50%.

Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du 11/10/2024 et du 08/11/2024, il est nécessaire pour les membres du conseil municipal de voter une nouvelle fois, le maintien ou la modification de la prime en charge.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal maintenant la décision de souscrire à la garantie de base à 90% et le taux de prime en charge à 50%.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ORDRE DU JOUR EST PRÉCISÉ PAR LE 14 OCTOBRE À 18H00.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni le 14 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Voteux : 10

PRÉSENTS : Alain DUCLOUX, Claire TRAMER, Christine BRÉCHÉ, Hervé MICHOUX, Maxime AUBERT, Isabelle BAUDIN, Stéphane MÉRAGE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Franck COLLECK, excusé par Alain Ducoux
 Pascal PROCEAU, excusé par Stéphane MÉRAGE
 Eric MOREY, excusé par Claire Tramer
 Jean BARRON, excusé
 Christine (excusée)

Secrétaire du conseil : Christine Bréché

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024 à l'unanimité.

2- Constitution de la commission d'appels d'offres : marché de travaux 2024

Réunion de la commission prévue le mercredi 8 novembre 2024 à 18 heures en mairie

Membres : Claire Tramer, Alain Ducoux, Christine Bréché, Isabelle Baudin, Stéphane MÉRAGE

3- Rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramer.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'appelle pas à remarques particulières.

4- Présentation du rapport annuel Adjoint(e)s au Maire sur le prix et la qualité de l'eau

Présentation du rapport par Claire Tramer.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel 2023 Adjoint(e)s au Maire et n'appelle pas à remarques particulières.

5- Présentation du projet archéologie

La réglementation impose aux communes la mise en place d'un inventaire des archéos et un mode de gestion respectant les sites en question. La liste des archéos n'a bénéficié d'aucun lit depuis sa création et le mode de conservation des documents n'est pas optimum. Accompagnée d'une archéologue, les agents Christine et Peggy vont durant une semaine (du 21 au 26 octobre 2024) faire un premier recensement du contenu, trier et noter ce qui n'est plus utile. Peggy travaillera à temps complet et la mairie sera sensibilisée. Un livrable sur l'élaboration sera soumis aux archéos départementales avant destruction. Le conseil se penchera d'ici la fin d'année pour créer le registre d'archéos et poursuivre l'inventaire.

6- Fresque amicale laïque

L'association laïque d'installation d'une fresque (1,20m x 1m) reprendra les peintures réalisées par les enfants lors de l'inauguration du port. L'association demande l'assent de la municipalité pour l'exposer sur le mur de l'école. D'autres suggestions sont proposées par les membres du conseil : mur de la mairie afin d'honorer le port... Le conseil municipal donne l'autorisation à l'association laïque d'installer cette fresque et leur laisse le choix de l'emplacement, après en avoir informé la mairie.



Point de Veille, du Conseil Municipal,
L'assemblée s'est tenue-ouverte, Le 18 septembre à vingt heures.
Le Conseil Municipal de Lorient-sur-Laire, réuni conformément à l'art. 12 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, s'est tenu en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 7
Absents : 5

Présents : Claire THOMAS, Hervé MONVAL, Isabelle BILLET, Stéphane MICHAUX,
Franck CORNÉA, Pascal PRODEAU, Christine BRETICHE.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Isabelle GUYOTON, présidente à Claire Thomas
Alexis MAUVAL, président à Hervé Cornéa
Eve ANDREU, présidente à Isabelle Billet
Aurélien BRUNET,
Monsieur FURTER.

Secrétaire de séance : Isabelle Billet

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2024 à l'unanimité.

2. Adhésion convention prévoyance en faveur des agents

Echange autour de la mise en place de la convention de participation à la prévoyance pour les agents de la commune, suite à la consultation engagée par le CCCTH pour l'ensemble des adhérents. Pour mémoire, la convention de mutualité prévoyance devra être proposée via un contrat de groupe à adhésion obligatoire par tous les employeurs publics pour l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1er janvier 2025. Le marché est attribué à CollecteurAdhérent. Dans un premier temps, il est présenté une synthèse des garanties proposées et de retourner l'intention d'adhésion au comité de gestion, une délibération sera à prendre avant le 30/11/2024 pour confirmer le choix de la commune concernant la garantie envisagée. Après discussion, la chose se portera probablement sur une garantie de base à 90% et une prime en charge intégrale du tiers payeur de 10%.

3. Obligation de nomination d'un référent déontologique au sein de la commune

Aux termes de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2012-273 du 21 février 2012, un élu local est pouvoir constituer un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au regard des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'AMF de la commune a constitué une liste de référents déontologiques, destinée à toutes les communes et EPCI de la Loire-Atlantique. Il appartient au conseil municipal de choisir pour acter cette nomination et se rendre compte d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, désigne la liste des référents déontologiques, tels que présentés par l'AMF de la commune, pour une durée de trois ans.

4. Conventions avec l'économie associative

Dans le cadre du projet d'installation d'une épicerie locale participative, la commune met à disposition un site d'installation, appelé à local ancien à une convention est présentée et nécessite l'adhésion des membres du Conseil municipal. Conventions de mise à disposition d'un local communal à une association loi 1901 pour son activité. L'association épicerie de Lorient sur Loire a pour objet la mise en œuvre de pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le lien social, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Ces pratiques sont principalement liées à la consommation alimentaire. Le conseil municipal après délibéré à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de L'Estuaire-Sillon, réuni conformément à l'article 17 de la loi n° 2014-386 du 23 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 8
Absents : 4

PRÉSENTS : Claire THAMER, Hervé BONVAL, Isabelle BALLET, Stéphane BÉGIN, David BOYER, Eric ANDRÉ, Pierre PROUD'OM, Manon RUTHER, Alice DUBOIS

ABSENTS :
Christine GONTHIER
Nicolas BARRAT
Christine BÉGIN

Secrétaire de séance : Isabelle BÉGIN

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024 à l'unanimité

➤ Subventions aux associations

Les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de la répartition des subventions aux associations ci-après, pour l'année 2024 :

Subvention de 100 € aux associations L'Estuaire-Sillon ayant obtenu un dossier complet avant le 1^{er} septembre 2024.

Subvention de 50 € à l'Union Nationale des Commerçants de Savenay

Subvention de 50 € à l'Office Intercommunal des Sports (Espace et Sillon) (selon accord de location)

Subvention à l'USAP (5 000 € annuels)

Pour l'année 2024, (50 € par enfant) sur demande des OSC de Boule, Savenay, La Chapelle Launay, Dampes, école Duvet.

➤ Actualisation du tarif d'astreinte

Le tarif d'astreinte actuellement est de 40 € par enfant, par semaine, depuis septembre 2022. Le coût facturé aux familles ne couvre pas la dépense réelle (chauffage, électricité, gaz, eau, etc.). Le coût réel de la restauration scolaire est une dépense importante dans le budget annuel de la commune, c'est pourquoi la municipalité veut tout en œuvre pour maintenir un équilibre dans le fonctionnement de la commune avec une contribution des familles au plus juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif unitaire à 40 €.

➤ Révision des loyers locatifs communaux

Conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1^{er} juillet de chaque année à 100% ; l'indice de référence des loyers sert de base pour réviser le loyer d'un logement loué pour un bail d'habitation. L'indice annuel de L'INSEE détermine l'augmentation maximale que le propriétaire du logement peut appliquer pour l'année. Valeur de 100% au 1^{er} trimestre 2024 : + 5,50%.

Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra au 1^{er} juillet 2024, valeur au 01/07/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 5,50% et charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la réévaluation et notamment à signer toute pièce en la matière.

➤ Décision modificative n°1 - 2024 - Correction du crédit de 1750

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération n°34, du 09-2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M67 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;



Proces-Verbal de l'Assemblée Générale
Le 10 juin 2024 à 19h00.
 Le Conseil Municipal de Lézou-sur-Lays, réuni conformément à l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015, a eu lieu en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THUBERT, Maire.

Nombre de conseillers et adjoints : 12
 Présents : 9
 Absents : 3

Présents : Claire THUBERT, Henri BOCHU, Isabelle LES BÂT, Stéphane BÉNAUDIN, Romain GARNIER, Eva ANDREY, Pascal PROCEAU, Ann BRADDET, Sébastien AUBIER

Excusés :
 Christophe CHATELAIN, adjoint à Stéphane BÉNAUDIN
 Christine BRETCHÉ, adjoint à Claire THUBERT
 Alice BOCHU, adjoint à Isabelle LES BÂT

Secrétaire de séance : Ann BRADDET

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2024 à l'unanimité.

a. Participation financière à l'inauguration du Trou Bleu et du Rhône

Les aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral en faveur de l'accueil du public sur les communes de Lézou-sur-Lays et Boule (Rhône et Trou Bleu) seront inaugurés prochainement. La mairie de Boule prend en charge l'organisation logistique de l'inauguration et sollicite la participation financière à hauteur de 50% de la commune de Lézou-sur-Lays (règlementation). Les membres du conseil municipal déclarent en être favorable à l'unanimité.

b. Remboursement des frais des frais de garde

Vu la loi n° 2015-167 du 27 décembre 2015 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité par l'action publique.

Vu le décret n° 2015-144 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde des associations engagées par les communes au profit des membres du Conseil municipal en fonction de leur participation aux dépenses obligatoires liées à leur mandat et fonctions à l'OCCT.

Vu la note Circulaire des Collectivités Locales, notamment son article 1, 2-1-3-1-3-2.

Madame la Maire présente le dispositif qui permet bénéficier aux élus de la commune qui en font la demande, pour la participation aux dépenses primaires du conseil ou commissions (hors OCCT), sur présentation des pièces justificatives réglementaires.

Les membres du conseil municipal sont favorables à cette instauration sous deux conditions.

c. Local sportive associative

Dans le cadre de l'installation de l'association sportive dans le salle attenante à la salle des fêtes, place de l'église, une convention d'occupation de 5 ans sera établie avec ses membres. La municipalité prendra en charge financière le coût d'usage (électricité, eau, accès internet). L'association devra fournir une attestation d'assurance et un plan d'entretien sans à fournir chaque année.

Les membres du conseil municipal soutiennent Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'approbation de cette convention et notamment à signer toute acte en la matière.

Questions diverses

La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'association d'endosse, concernant l'organisation de festivités en septembre. Considérant le soutien apporté à la manifestation (accès et consommation électrique, eau), l'association peut se subvention d'endosse.


 Claire THUBERT, Maire



Procès-verbal du Conseil Municipal

Une séance publique ordinaire, le 15 mai 2024 a été tenue.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément le 3 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la même heure, sous la présidence de Madame Marie TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Yolande : 8

PRÉSENTS : Marie TRAMER, Marie MORVAL, Isabelle BALBIN, Stéphane VERNIER, Christine BRÉTECHÉ, Yann DORIER, René DOUALD.

AGENTS EXCUSÉS

Christophe CHAMPAGNE, procureur à Laon, Tréport.

Eva ANDRÉY, Pascal PROCEAU, Jean BRADART, Maxime AUBREIN.

Secrétaire de séance : Isabelle Balbin.

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 à l'unanimité.

a. Déclassement / classement parcelle communale

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3 et R141-4 à R141-13) ;

Vu la demande formulée par M. Marie JOSEPH DELAPALLE exposant la situation de leur maison, entourée par le domaine public communal les empêchant de mettre en place un dispositif d'assainissement individuel aux normes réglementaires ;

Vu l'opération d'échange envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et au aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prioritaires par le conseil municipal ;

Considérant la demande soumise dans le cadre d'un échange de parcelle au préalable d'un plan de zonage ; Considérant que la parcelle du domaine public située au sud et d'autre de la maison des conjoints DELAPALLE (RD 101 et 1412 de l'autre) peut faire l'objet d'une désaffectation de l'usage public et d'un déclassement du domaine public sans enquête publique préalable ;

Considérant le plan de la surface de RD 101 et de la parcelle RD 1412 au bénéfice de la commune ;

Rappelant aux conjoints DELAPALLE leur obligation de passer leur titre d'acte sur leur parcelle de la RD 1412 à la RD 101 ;

DÉCIDE à l'unanimité, de désaffecter la parcelle du domaine public concernée ;

DÉCIDE à l'unanimité, de passer les RD 101 concernées pour les passer dans le domaine privé communal ;

CHARGE à l'unanimité, Madame la Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

b. Décision modificative budgétaire

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°34_10-10-2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M17 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits inscrits au budget 2024 ;

Considérant la nécessité d'approuver le compte 1022 pour le reversement de la Taxe d'Aménagement ;

DÉCIDE à l'unanimité ce qui suit :

Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci après :

	B ⁰ 2024	Opération	Nouveau B ⁰
1024. Amortissements matériels	20 000		
Reduction des crédits inscrits		-400 000	
Nouveau montant au 1014			180 000,00
1022. Taxe d'aménagement (autres)	0		
Augmentation des crédits inscrits		400 000	
Nouveau montant au 1022			400 000

CONSEIL MUNICIPAL

15 mai 2024

PDF - 260,5 Ko



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'assemblée délibérante du 13 mai 2024 s'est tenue à 19h00.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni en séance publique, a eu lieu le 13 mai 2024, à 19h00, sous la présidence de Madame Claire Fournier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Présents : Claire Fournier, Marie BOUQUET, Isabelle BAILLARD, Pascal PROCHON, Stéphane BOUTIER, Jean-Benoît F., Jérôme BOUTIER, Madame Agnès B., Marie DUBOIS, Alex BOUTIER.

Assistance technique :

Conseiller Communautaire présent à Claire Fournier : Eric BOUTIER.

Secrétaire de séance : Isabelle BAILLARD.

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2023 à Fumetville.

1.1. Période associative et collaborative de mai

À l'initiative de la municipalité ont été organisés toutes les associations de la commune pour la mise en œuvre d'activités. Du vendredi 10 mai au dimanche 26 mai. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants avec le détail des activités. L'office de tourisme, l'association et le 100-100 seront également présents sur certains moments de la manifestation. Dans le cadre du jumelage les représentants de la commune de St-Etienne-en-Artois seront présents pour discuter les territoires.

Ajouté offert par la mairie le samedi 11 mai de l'inauguration du pont, avec installation des panneaux et officiels. Le budget estimé des dépenses municipales à l'occasion de cette manifestation est l'ordre de 3000€.

Le déplacement devra être réglementé dans le bourg, notamment avec la fermeture de l'accès à la rue du Pont (interdiction des véhicules). Signalisation des passages à piétons. Le terrain de football ne pourra pas être utilisé.

1.2. P.L.U.

Le P.L.U. est toujours en cours d'élaboration, visant à permettre les questions réglementaires sur les opportunités d'usage et les perspectives d'urbanisation des prochaines années. Ce travail de réflexion a été initié et sera suivi de nombreux avec les habitants. Après les débats de consultation publique, le nouveau P.L.U. sera adopté fin 2025, début 2026.

La commune envisage de se réunir prochainement à l'occasion pour présenter son travail de renouvellement sur les bâtiments concernés par un changement de destination, ainsi que la mise à jour du patrimoine à qualifier. La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a lancé une étude sur les zones humides et leurs usages, demandée par le SAGE Estuaire de la Loire, qui sera également intégrée au P.L.U.

1.3. Questions diverses

Modification de la prochaine date du conseil municipal du lundi 13 mai, redéfini au mercredi 15 mai à 20 heures.

Visite d'été en lien avec l'association des parajoyos de France et la fédération de randonnée pour la réalisation d'un circuit de randonnée PNR à l'été.

Fin de séance à 21h00



Peuples-Venues des Côtes, Mauricie

Le samedi 16 mars 2024, à 18 heures à l'hôtel de ville.

Le Conseil Municipal de L'Estuaire-Sillon, constitué conformément à la loi, s'est réuni en session ordinaire, à la même, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Abstents : 5

Présence : Claire Tramer (M), Michel LeGros (M), Isabelle LeBlond (M), Pierre Pélissier (M), Stéphane Bélanger, Ann-Sophie, Christine Spetoché, Manon Rivest, Eric Jodrey

Assés Juges :

Christine Gauthier, présidente à Claire Tramer
Pierre Jodrey, Vice-Président

Secrétaire de séance : Isabelle Rivest

1. **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 18 février à l'unanimité

2. **Modification du taux de la fiscalité directe locale 2024**

Le conseil municipal a approuvé les taux de la fiscalité directe locale 2024, à l'unanimité :
TFR : 10,22%
TFR : 12,38%
TFR : 12,46%

3. **Vote du compte de gestion 2023** voté et certifié conforme aux comptes administratifs approuvés à l'unanimité.

4. **Vote du compte administratif 2023**

Présentation faite du compte administratif et approuvé à l'unanimité sans que des réserves soient soulevées.

Catégorie	fonctionnement		fonctionnement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Missions reportées		100 000 000		100 000 000
Opérations de l'exercice	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Exercice 2023				
Total	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Total		100 000 000		100 000 000

5. **Affectation du résultat 2023 approuvé à l'unanimité :**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 :	
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :	
- DÉPENSE :	100 000 000
excédent positif sur :	
* affectation complémentaire au résultat (compte 100)	100 000 000
* affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 100)	100 000 000



Présidence du Conseil Municipal

L'an deux cent cinquante-neuf, le 19 février a eu lieu, à 20 heures, la séance du Conseil Municipal de L'Estuaire-Sillon, dûment convoqué le 15 février. Il est tenu en session ordinaire. Il se réunit, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Absents : 1

Présents : Claire TRAMER, Maire-Adjointe, Marie-Christine BOUTIER, Madame BAY BAYE, Pascal PROCEAU, Stéphane BENOIST, Mme DOUGLAD, Ann BRUNET, Christian BRETECH, Monsieur RUTHER, Eric ANDRET

Assiste également :
Gilles GARNIER, procureur à Claire Tramer

Secrétaire de séance : Isabelle Bédier

1. **Approbation** du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier à l'unanimité.

2. **Vote des taxes de la Recette directe locale (RDL)**

Retenue sur d'impositions 2024 votée par les membres du conseil municipal, à l'unanimité
TFFD : 33,33%
TFFM : 52,50%
TFFS : 12,50%
Soit une augmentation de 2%.

3. **Renovation énergétique des bâtiments municipaux**

Lancement du projet de rénovation énergétique de l'école, restaurant scolaire et mairie. Accompagnement à la maîtrise d'œuvre par le cabinet P&S Architectes, y compris détermination de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques et isolation des toitures techniques. Coût total estimé du projet : 200 000 euros environ. Subvention à solliciter en complément auprès de la Région. Estimation du financement du projet en mai (pour une notification en juin et démarrage des travaux sous 1 semaine, quarante jours après le début, travaux en septembre. Démarches actives nécessaires pour la mairie, privé et public.

4. **Projet d'aménagement des espaces « parcsourts associatifs » (parcsourts participatifs)**

Suite aux réunions avec les deux ateliers d'étude et aux retours des propositions, les membres du conseil approuvent à 1 vote contre 1 (une abstention) le choix du cabinet P&S Architectes.

5. **Adressage**

Vote définitif avec la Poste, en phase finale. Vote en faveur de la détermination selon la nomenclature des voies. Remise des certificats d'adressage en juin, lors de la participation.

Fait en séance le 19/02/2024.



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE 22 JANVIER A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Sillon, réuni conformément à l'article 11 de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 6

Votants : 10

PRÉSENTS : Claire THOMAS, Pierre DORDET, Hervé MORVAL, Isabelle BALDINI, Pascal PROJEAN, Christian CHATELAIN, Jean DUBREUIL, Ann-SIMONE CHATELAIN, Christian BRÉTECHE.

ABSENCE LIÉGÈRE

Isabelle BERNARD, représentée par Claire Thomas

Maurice AUBERT

Eric BOUTIER

Secrétaire du Conseil : Ann-Simone

En présence de Madame la Maire, Madame la Maire a lu l'ordre du jour et une délibération concernant la séance régulière pour la couverture du budget principal. Approuvé à l'unanimité.

1- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre à l'unanimité.**

2- **Couverture par anticipation des crédits d'investissements**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du Budget principal 2024 (date limite : 15 avril 2024), Madame la Maire à engager le recouvrement des recettes et de l'écarter et de mandater les dépenses, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent pour la section de fonctionnement et dans la limite du quart des crédits d'investissement à 1.

3- **Tarifs municipaux 2024**

Suite à une réforme des tarifs municipaux 2023, il n'y a pas eu d'augmentation en 2023. Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité, une augmentation des tarifs à hauteur de 5 à 10 euros pour les utilisateurs de la commune, et 20 € pour les résidents extérieurs (noté grâce des tarifs sur la participation).

4- **Cession du terrain service technique**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession du terrain du service technique, au total, 1,6 hectare de terrain au lot 4 (1000).

5- **Couverture du risque prévoyance**

La lettre de gestion 24 propose une consultation jointe à l'échelle régionale pour la couverture du risque prévoyance de la collectivité. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité Madame la Maire à donner mandat au CIOH de participation à la consultation du mode de la collectivité.

6- **Diverses informations**

1- **Rénovation énergétique de la mairie, école, mairie**

La demande de subvention de la commune sollicitée auprès de la Région a reçu un avis défavorable. Un recours a été adressé à la Région.

2- **Adressage**

La demande d'avis des conseils et cependant des informations plus amples sont déjà sorties, source de difficultés pour certains habitants. Il reste la vérification des adresses à engager pour une participation au forum pour acter l'adressage. Des permanences d'Ecva s. seront à mettre en place pour répondre aux habitants leur besoin. La réalisation de devis pour l'achat de panneaux solaires est en cours.

3- **Randonnée pour la commune avec deux ateliers d'étude dans les prochains jours avec les Ecva s. disponibles**

(2024 et 2025) pour le projet garage et construction avec les Ecva s. 2024 pour le projet.

Fait à Lavau le 22/01/2024

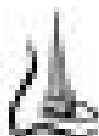

CONSEIL MUNICIPAL

22 janvier 2024

PDF - 57,3 Ko



COMPTE-RENDUS DE 2023



Proces-Verbal du Conseil Municipal,
L'AN NEUF MIL, VINGT-TROIS, LE 11 DÉCEMBRE À Vingt HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Lyon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 8
Absents : 4

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Roger CORNER, Stéphane MICHAËL, Isabelle SAUBAT,
Maxime AUMONT, Chloéane QUENEAU, Aurélien BÉRET, Caroline BÉRET (nd).

AGENTS EXCUSÉS :

Marin LEBLANCQ présentateur à Claire Tramer
Rita GILBERT présentateur à Roger Corner
Florent PRÉVOST présentateur à Stéphane Michéa
Eric ANTOINE

Secrétaire de séance : Christine Bénéché

- 1- **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023 à 14 voix, 1 abstention.

- 2- **Présence de Frédéric BACQUET directeur général de France Mad Développement**

La commune de Lavau-sur-Lyon s'est engagée en 2020 dans le projet de Coopération Intercommunale « Loire Estuaire – Sud Mayennais » et par délibération n° 5_25-03-2022 a soutenu financièrement la réalisation du programme d'animation territoriale (SAT) à pour un montant de 3000€ pour deux ans, avec un versement de 1500€ en 2022 et un autre du même montant en 2023. Monsieur Maxime présente aujourd'hui un bilan de l'opération auprès des conseillers municipaux, afin de valoriser l'opération financée.

Ces animations participatives conciliant aux problématiques du développement durable ont été réalisées sur la commune, exposition photographique, ateliers forum, conférences... Une délégation municipale a également été accueillie dans la commune.

Grâce à la mobilisation des différentes collectivités dont le SIVUS, le Syndicat Atlantique, la Carélie, le programme a permis l'implantation de réseaux d'écovillages d'eau potable dans la commune rurale d'Ilampé, au profit des 600 habitants de la région.

L'association France Mad s'engage dans des actions de sensibilisation l'eau sur notre territoire et travaille à la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire. Les projets de développement à Mayennais se poursuivent et se développent dans le temps, au plus près des habitants.

- 3- **Décisions modificatives budget principal (4)**

Madame la Maire expose au conseil municipal les motifs de cette décision modificative budgétaire :

La constitution de provisions pour risques et charges d'autre obligatoire pour la collectivité, dès lors que des restes à recouvrer sur des comptes de tiers présentent des risques, il convient pour la sécurité des comptes d'ouvrir des crédits sur le chapitre 661 (provisions pour charges) afin d'anticiper l'éventuelle perte de créance.

Cette actualisation de créance non recouvrée devra se réaliser à chaque exercice budgétaire.

Il convient par décision modificative d'ouvrir des crédits pour le 661. Ci-dessous l'opération-comptable :

	BP 2023	Opération	Montant BP
661 - Provisions pour risques	47 500,00		
Reduction des crédits ouverts		- 8 500,00	39 000,00
661 Charges de fonctionnement	1,00		
Augmentation des crédits ouverts		+ 8 500,00	8 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°4, comme présentée.



Keywords: Case History, Case Studies, Japanese Intimacy, Sexual Intimacy, Sexual Culture, Marriage Culture, Age Gender Cohort Cohesion, Sex Anxiety, Power Politics, Sex Shame

Journal of Management Inquiry 23(1)

Des modifications sont apportées sur le dernier procès-verbal concernant « la rénovation du terrain de football ». Certaines, soumises au vote de l'Assemblée sont approuvées à l'unanimité, 1 abstention. Le PV sera modifié en tenant compte de ces remarques.

2. Extension du périmètre d'Adonis-ess au 1^{er} janvier 2014, par adjonction de la commune historique de Saint-Basile-lez-Toulon au périmètre de la commune nouvelle : les habitants de France aux Saix y restent membres de la communauté de communes du Pays d'Adonis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à l'extension du permis de bâtir au 10 janvier 2014 sans l'adjonction de la commune nouvelle. Sans document

- **Experiments, observations, images, diagrams, etc.**

Modelling in Modern economics has increased sharply and has made the entire discipline increasingly local/global.

La commune est passée à la comptabilité M2 en version simplifiée au 1^{er} janvier de cette année, modifiant les comptes d'affectation des dépenses. Or, fait, il apparaît que certains n'ont pas été suffisamment approfondis pour permettre la clôture de l'exercice à Bouillies.

Don : Il convient de donner notification d'avis de vote pour les comptes d'empêchés. Coordonnées : Direction communale :

	31/12/2022	31/12/2021	Journal 2022
1200 - Frais généraux et de développement	12 000 00		
Réduction des crédits accrédités		-12 000 00	12 000 00
1211 - Frais généraux et développement	12 000 00		
Réduction des crédits accrédités		-12 000 00	12 000 00
1200 - Autres décaissements	40 000 00		
Réduction des crédits accrédités		-40 000 00	40 000 00
1200 - Lignes de crédit accréditées	10 000 00		
Réduction des crédits accrédités		-10 000 00	10 000 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2, comme présentée. Ce CCOT sera présenté à son approbation dans les formes prescrites par la loi.



Précès Minutes du Conseil Municipal
L'As pour les voisins, le 16 octobre à 19h00
Le Conseil Municipal de Laval-sur-Loire, composé comme suit le 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Assistants des conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Absents : 10

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Pierre DORNER, Stéphane BÉNAÏER, Hervé MORLAUD,
Isabelle BAUME, Christine BRETSCHÉ, Maxime AUTHIER, Anne DORVILLE

Assistants

Christine CHEFFEAU (présentant à Stéphane BÉNAÏER)
Eva ROCRET (présentant à Hervé Morlaud)
Pascal PROCEAU (présentant à Stéphane BÉNAÏER) (non pris en compte)
Anne BRASSEY

Secrétaire du séance : Stéphane BÉNAÏER

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023, à l'unanimité

2- Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes Estuaire et Sillon

Les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022 adressé en version dématérialisée lors de la consultation à l'assemblée. Monsieur Fabry NOUVEAU, Président, est présent lors de ce conseil pour appuyer ce rapport et répondre aux questions des membres.

M. NOUVEAU expose tout d'abord la partie financière de ce rapport, qui arrive effectivement en fin d'année. Le prochain conseil pourra avoir l'été.

1- Question sur la situation de la station d'épuration de Savenay et l'application de la Loi sur l'eau
Après les conseils de dysfonctionnements de la station, des analyses sont régulièrement effectuées pour le contrôle de la qualité de l'eau. Des travaux de compensation vont être réalisés (bassin de rétention) dans l'attente d'une rénovation plus importante.

Un rapport judiciaire a été lancé concernant la station d'épuration de Savenay, par la communauté de communes, préfinancée de l'équipement. Pas de responsabilité pour les communes impliquées par la pollution de ce petit petit site (pas titulaire de la compétence).

L'attribution du label par un système indépendant ne fait pas des raisons préventives et non pour des raisons de pollution évitée.

2- Question sur les déchets, notamment l'obligation pour les usagers d'avoir un composteur, y aura-t-il une collecte ?

Il n'y aura pas de collecte des biodéchets, ils devront être gérés par les particuliers, avec une réalisation autonome. La question des déchets collectifs est à l'étude sur cette gestion, malgré les efforts collectifs de tri et de recyclage, le coût de traitement des déchets est en perpétuelle augmentation. Les recettes liées aux organismes de recyclage ne sont pas à la hauteur des coûts de collecte et de traitement.

3- Rénovation du terrain de football

Tout d'abord, échanges entre les responsables du club de football et Mmes Tramer et Cheffau, envisager la rénovation du terrain de football est apparue nécessaire. Des contacts ont été pris avec des professionnels sur la technique et les coûts. Dans l'impossibilité budgétaire d'envisager une refonte totale du terrain (environ 115 000 €), la solution d'une remise en état de la surface est privilégiée. Une convention d'usage est établie avec la commune de la Chapelle Lévêque pour permettre aux footballeurs de pratiquer en extérieur durant le temps d'immobilisation du terrain. Le devis est estimé à 11 500 € pour la refonte du terrain.

Cette dépense est inscrite au budget « terrain » en investissement.

Ce projet a soulevé des questions sur le nombre de licenciés du club (une quarantaine) dont une quinzaine résidents de Laval.

CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2023

PDF - 184,5 Ko

Télécharger



Processus/Verbaux du Conseil Municipal

L'ANSE-AU-LOUP, COMMUNE DE 18 HABITANTS A VOTÉ CEUX-CI.

Le Conseil Municipal de L'Anse-au-Loup, composé conformément à la loi n° 217 du 12 septembre 1972, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THAUVER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Claire THAUVER, Yves COFFRE, Stéphane VITTOUR, Marie BOUALD,
Nicolas BAUBRE, Christine METTECHÉ, Pascal PRODMAN, Maxime AUBRY, Alex
BOUALD, Anne BRASSEY.

Assistance technique :

Christine QUENTIN, adjointe (Stéphane Manger)
Eve ANDREU, adjointe (Claire Thauver)

Secrétaires de séance : Isabelle Bédard

- 1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2023, à l'unanimité.

- 2- Présentation du rapport annuel Administratif sur le plan et la qualité de l'eau

Chaque année, l'administratif reçoit le rapport sur le plan et la qualité de l'eau public de l'Anse-au-Loup (appelé) ainsi que son rapport d'activité, en application de l'article 6 2024-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Marie DORVILLE expose le rapport 2022, le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, prend acte des rapports annuels présentés.

- 3- Décision de parcelle

Un chemin rural délimité D.O du trou de l'orme, vers le secteur agricole des ETROU, ne peut plus être utilisé par la commune. La commune de la parcelle moyenne, l'ensemble l'ensemble de la parcelle sera utilisée de cette voie et en demande la décision.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal ont voté : 1 contre / 1 abstention / 7 favorables. La décision de la parcelle D.O est votée.

- 4- Projet école l'école

Le directeur de l'école Claire BÉAU a soumis un projet d'extension et de rénovation autour du projet de construction de l'extension des élèves et pour avoir une extension de l'extension des élèves autour de la commune. Après présentation du projet et des éléments financiers, la commune pourra voter une subvention de 1 500 € en complément de l'extension scolaire qui verserait 2000 € à l'école.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1500 € (exercice 2024) à l'école Claire BÉAU pour l'extension de la construction de l'école.

- 5- Terrain du Parc

Le terrain des élèves le 20 septembre pour avoir deux mois. Des réunions de conseil auront lieu le mardi après-midi. Le terrain public sera mis dans le même temps. Les conseils de la mairie du Parc sont réalisés et en fin de vie, deux ans ont été réalisés. Il faut envisager leur remplacement, et choisir une manière adaptée au lieu, en laissant l'effet de l'ombre très rapidement. L'association On sème à L'Anse-au-Loup sera sollicitée sur le sujet.

- 6- Réglementation agricole technique

L'un des agents du service technique, Vincent LEBLANC ayant pris une décision d'une année renouvelable, un renouvellement de 2023 a été lancé pour son renouvellement. Sabine BOURGON, a été retenue parmi les candidats retenus, et décide son contrat le 20 septembre.

- 7- Evénement des zones rurales et agricoles

La commune de communes a engagé dans un événement des zones rurales et agricoles. La commune doit proposer un groupe d'acteurs locaux : élus, artisans, agriculteurs, référent de l'histoire locale ... Ces groupes d'acteurs locaux sont essentiels quant à la bonne appropriation de la démarche dans chaque

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2023

PDF - 215,8 Ko

Télécharger



Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mil, vingt-trois, le 10 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Lot, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Gene THIEBER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Absents : 11

Présents : Gene THIEBER, Yann KOTHEM, Jeanne MIMONDE, Marie MIMONDE, Isabelle BRUNEL, Christine BRITCHEL, Christine CHIFFOLEAU, Pascal PRODAL, Florence AUBERT, Alex BOUTET, Eva MCHERY

Absents Excusés :
Anne BRADOU

Secrétaire de séance : Christine CHIFFOLEAU

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023, à l'unanimité

2- Travaux de requalification de la place du Port : étude de l'entreprise

Après étude des pfs et des mémoires techniques fournis, l'entreprise (EPA) a été retenue pour mener les travaux de requalification de la Place du Port de Lavau-sur-Lot pour un montant de 214 112 € HT. Délibération approuvée par le conseil municipal, à l'unanimité.

3- Subventions aux associations de la commune

Subvention de 100 € aux associations Lavauennes ayant déposé un dossier complet en avant du vote du conseil municipal : comité de chasse La Lavauennaise, Amicale Laïque, Huntington Amicale PDL, Les Bécasses du Lot, Les Cavaliers de Lavau, Orchestre d'Ensemble, Comité des Vins, Vins du Lavau, Club des jeunes Chassiers.

Remerciement du soutien financier au comité des Vins pour l'événement Lavau à la Pétale d'artifice pour un montant de 1500 €.

Autres attributions : LPO Savaroy : 800 / CJS animation sportive départementale : 810 / OSEP 8.00 par enfants / OSEC Boule, Bécassins, La Chapelle Lavau, Dargès, et Chassiers, selon inscription : 50 € par enfants.

4- Tarif cantine

Le tarif appliqué actuellement est de 10 € par repas enfant, la dernière augmentation datant de septembre 2022. Les prix de notre prestataire sont actuellement élevés, après avoir discuté par deux fois en 2023. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif unitaire à 10 €.

5- Révision des loyers

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1^{er} juillet de chaque année.

Pour les révisions qui seront faites aux PMS, jusqu'à fin d'année 2023 et jusqu'en juillet 2025, la hausse sera plafonnée à 3,5 %. Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité une augmentation de 3,5 % et charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer tous papiers en la matière.

6- Bilan chaufferie partagée RCM

Présentation du bilan aux élus municipaux de la chaufferie partagée RCM. La question de l'expérimentation sur la PCE sera discutée lors de la discussion.


Fait en la Mairie le 10-07-23

CONSEIL MUNICIPAL

10 juillet 2023

PDF - 59,2 Ko

 Télécharger



Projet-Versus, au Conseil Municipal

Le vendredi 9, vers 18h30, le 8 juin 2023 vers 18h30,

Le Conseil Municipal de Laval-sur-Loup, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Marlène (née Maunier), Maire

Nombre de conseillers en service : 12

Présents : 11

Absents : 1

Présence : Claire THOMAS, Marie CORNET, Stéphane BERNARD, Pascal PRODEAU, Isabelle BÉGIN, Christine BRÉCHÉ, Chloé COFFIN, Pascal PRODEAU, Sébastien AUBERT, Ana COURAU (ex ADREY)

Assistance technique

Anne BRÉCHÉ, E, procureur à Sébastien Aubert

Intervention de la presse : Isabelle Bégin

Avant d'entamer le travail du conseil municipal proprement dit, il a été noté la nomination des délégués et suppléants qui officieront lors des élections municipales le 24 septembre prochain.

Dés délégués à l'urbanisme : Pascal Cornet, Isabelle Bégin et Stéphane Bernard

Dés suppléants à l'urbanisme : Christine Bréché, Ex-André, Sébastien Aubert

1. **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023, présenté en l'état.
2. Rapport de l'avis de la CCCL au prochain conseil municipal
3. **Présentation d'un avis**, notamment les Ardoises / avis des Conseillers qu'on ne
4. **Amorçage avec la commune de St-Eustache en Ardoise le 11 juillet 2023**
Le déplacement à l'occasion de la fête de la rivière est prévu. Les membres du conseil municipal sont concernés : Claire Thomas, Stéphane Bernard, Christine Bréché, Sébastien Aubert, Pascal Prodeau, Isabelle Bégin.
La maire prend en charge la location du matériel, les élus seront hébergés chez Frédéric.
Invitation prévue, en retour, lors des festes du juin 2024 à Laval-sur-Loup.
Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal
5. **Budget des Dots**
10 participants à la réunion d'information du mardi 4 juin. Une dynamique naissante de la part des présents. Un prochain rendez-vous avec volontaires est prévu le mardi 20 juin.
6. **Clubs**
Subvention de la Protection Juveniles de la jeunesse pour organiser une manifestation sur le terrain de football, le mardi 27 juin de 18h à 20h. Suite à un travail sur le déplacement, les jeunes ont organisé une manifestation sportive, qui donnera lieu à diverses animations, dont un baptême aquatique et manigance pour ses jours.
Tous bien, accès pour le parking (contact avec le parking)
Logo de la mairie : pas d'intérêt à changer le logo, aucune proposition ne recevra l'unanimité.

Fin de la séance à 20h15.

CONSEIL MUNICIPAL

9 Juin 2023

PDF - 136,0 Ko

 Télécharger 



Nombre de candidats au concours : 1 200
 Primes : 100
 Salaires : 100

Keywords: Case Studies; Team Cohesion; Employee Satisfaction; Organizational Commitment; Job Attitudes; Organizational Behavior; Organizational Change; Work Satisfaction; Management Research

Abstract

Steve McCann, producer & Steve Freeman
 & as director, producer & script editor.

Investigating the unknown: Access Denied

- Source : Aménagement et Développement durable (A&D)

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), l'adoption du plan d'aménagement et de développement durable qui sera proposé d'un point de vue de toutes les communes du territoire.

Mallorca le Mare a promouït les orientacions de la cartilla de l'FAO. Les exchanges ont portè sur la identification et l'implantation de certains termes et notions. Les orientacions ont été validées et approfondies par les conseillers municipaux. Quelques remarques, critiques ont été formulées.

- Texte de transcription : page top fort dans le titre de la page 15.
- Accord sur les objectifs de développement économique permettant à la CCEB d'être active de son développement et de permettre les terres agricoles.
- Remarque sur le chapitre « mobilité », qui est bien sûr très présent dans la PA20 mais sur laquelle nous ne nous sommes pas penchés d'apurement pour répondre concrètement à tous les enjeux (exemple : anticipation des transports en commun qui ne dépend pas de la CCEB).
- Une attention particulière a été portée sur les questions autour de la ressource en eau et de sa préservation.
- Une question a été formulée sur la délimitation des terres « terre verte ». Il est fait mention de la « terre verte » page 15 mais pas de la « terre verte ».
- Accord sur la compensation des communes pour une intervention sur le fond concilié des pourcentages de production de logement qui pourraient être affectés (cf. PLUR).
- Echanges autour du développement des activités en campagne : quels outils permettant la régulation entre le secteur 1 comme extension des activités en milieu du domaine des professionnels ?
- Le schéma directeur (page 49) est approuvé en gros et directeur par rapport à la complexité de la situation.

Disclaimers: Les études sont en cours et peuvent varier de temps en temps. Les données sont préliminaires.

- † Data of your laboratory modified after by Inghel et al (2012)

Concordance la demande pour la collectivité d'ajouter les crédits inscrits au budget 2017 et augmenter le montant de l'impôt des personnes physiques.

Considérant la nécessité d'approfondir le comité JOHRI affecté aux questions liées au FICOLA et le comité HISSA pour le recensement de la Taxe d'Aménagement;

continued on p. 10

Article 1 – The Court has determined that neither the law nor the practice of the State is in conformity with article 14 of the Convention.

[illegible]



Madame Mairie, du Conseil Municipal,
L'assemblée, réunie le 17 avril, a vu et a validé,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 10

PRÉSENTS : Claire THOMER, Yvan DORNIER, Stéphane MÉNAGER, Marie MCENICU,
Isabelle BAUBINE, Anne DUBOIS, Christine BRÉTECHÉ

ABSENTS EXCUSÉS :
Christine CHANTREUX, représentée à Claire Thomer
Anne BLANCHET, représentée à Anne Dubois
Florent PRIGORAU, représenté à Stéphane Ménager
Maxime Auriant
Eric MOCHET

Secrétaire de séance : Isabelle BAUBINE

« **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mars 2023 :** l'unanimité »

« **Vote du compte de gestion 2022 du budget :** l'unanimité suivante »

Après présentation des comptes de dépenses et recettes, les décisions modificatives réalisées et après à être assurées de la conformité de l'exercice 2022 avec le compte administratif de la commune 2022. Il est constaté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, validé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observations, ni réserves. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 du budget l'unanimité suivante :

« **Vote du compte administratif 2022 du budget :** l'unanimité suivante »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yvan DORNIER, adjoint en charge des finances, débattant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice concernent, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CATEGORIE	INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
	EXPENSES	RECETTES	EXPENSES	RECETTES
Restants reportés		9 118,99 €		20 508,79 €
Opération de l'exercice	6,00 €	25 000,00 €	6 877,30 €	9 004,00 €
Affectation 2018				
Total	6,00 €	24 118,99 €	6 877,30 €	29 512,79 €
TOTAL		24 118,99 €		29 512,79 €

Madame la Maire en tête de la salle pour laisser les membres présents présider au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et les résultats tels que définis ci-dessus.

« **Affectation du résultat d'exploitation :** l'unanimité suivante : 2022 »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire THOMER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

« un excédent de la section de fonctionnement de 25 000,00 € »

CONSEIL MUNICIPAL

17 avril 2023

PDF - 222,8 Ko

Télécharger

Compte-rendus 2023



Compte-rendus 2022



Comptes-rendus 2021



Comptes-rendus 2020

